

Un cadre de réglementation pyramidal défini par le Code forestier

Thème 3

URBANISME ET FORÊT : LES ESPACES BOISÉS AU CŒUR DU TERRITOIRE

Fiches thématiques : le Code forestier protège la forêt - Septembre 2026

La gestion des bois et les forêts des particuliers doivent respecter une chaîne de documents d'orientation de gestion des forêts, des documents cadres, qui définissent **une politique forestière** (L121-1 du Code forestier, CF) et des orientations stratégiques mises en œuvre par le ministère en charge de la forêt.



LIEN AVEC L'URBANISME

Les documents d'aménagement du territoire ne sont pas qualifiés pour régir les pratiques de gestion forestière. **Ils doivent veiller à être complémentaires** au cadre rigoureux fixé par le Code forestier, tel qu'il est présenté ici.

NIVEAU NATIONAL

La loi d'orientation forestière (2001) et les textes législatifs et réglementaires nationaux (Code forestier, Code rural, Code de l'environnement, Code de l'urbanisme, Code général des collectivités territoriales)

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) (L121-2-2 du CF) fixe les orientations de la politique forestière pour 10 ans. La stratégie nationale de gestion durable peut être déclinée ensuite dans **des plans nationaux d'actions (PNA)**. Exemple : Plan d'action pour la préservation des sols forestiers 24 juillet 2025

NIVEAU RÉGIONAL

COMPATIBILITÉ

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) (L122-1 du CF) décline le programme national à l'échelle régionale.

Les schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées (SRGS)

comprennent par régions (L122-2-1 du CF) :

1° l'étude des aptitudes forestières et la description des types de bois et forêts existants

2° l'indication des objectifs de gestion et de production durable avec l'exposé des méthodes préconisées

3° l'indication des essences recommandées et possibilités de diversification de ces essences

4° l'indication des enjeux de préservation de la biodiversité et de la qualité des sols et de l'eau

5° l'indication des grandes unités de gestion cynégétique

6° l'indication des périmètres les plus exposés au risque d'incendie et les itinéraires sylvicoles qui augmentent la résilience des forêts

7° Potentiellement des Annexes Vertes

concernant les réglementations de protection (exemples : annexes vertes Natura 2000, sites classés, réserve naturelle...)

➤ Les SRGS doivent suivre un long parcours de visas administratifs avant de recevoir l'agrément ministériel final qui consacrera leurs validités.

Les SRGS et les Annexes Vertes sont soumis au processus d'évaluation environnementale conformément aux L122-4 et R122-17 du Code de l'environnement

NIVEAU INDIVIDUEL

Documents individuels de gestion des forêts des particuliers

⇒ Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles CBPS
⇒ Règlement type de gestion RTG
⇒ Plan Simple de gestion PSG **Voir Thème 4**

COMPATIBILITÉ

Le contrôle de la conformité avec le SRGS est effectué par le CNPF lors de l'approbation ou de l'agrément des documents de gestion durable